

ABONNEMENT

| | |
|------------|--------|
| Saumur | |
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 AOUT

LE BURALISTE DUBEDAT

M. Lourties, sénateur des Landes, a adressé à l'Autorité une lettre dans laquelle il déclare que les condamnations subies par M. Dubedat consistent :

- 1° En deux condamnations à l'amende pour délit de chasse, sans permis et en temps non prohibé, l'une en 1853, l'autre en 1874 ;
- 2° En une troisième condamnation, à 50 fr. d'amende, ayant un caractère exclusivement politique (outrage à un fonctionnaire à l'occasion des élections générales de 1863) ;

3° Que vous n'hésitez pas à reconnaître que vos emportement de plume à mon égard sont immérités et que vous les regrettez.

Je pense que vous n'éprouverez aucun embarras à me consentir une rétractation qui ne fera que réparer votre erreur.

Si vous me refusiez cette satisfaction, le jury aurait à apprécier entre nous quelles excuses peut avoir une diffamation dans laquelle vous auriez persisté, alors que la possibilité de vous en excuser vous aurait été offerte.

En attendant votre réponse, je vous présente, Monsieur le député, mes salutations.

D^r LOURTIES,

Sénateur des Landes.

Voici la réponse de M. P. de Cassagnac :

C'est une lettre en trois points comme les anciens sermons.

Je réponds :

1° Evidemment, ce n'est point le destinataire qui m'a remis la lettre du ministre.

Quant à vous dire comment je l'ai eue et par qui, cela ne vous regarde pas.

2° Je n'ai pas eu à me renseigner sur la situation réelle de M. Dubedat, que je ne veux pas connaître et dont je n'avais jamais entendu parler.

Je n'ai pas apprécié le genre de condamnations encourues par lui.

Je me suis borné, sur la foi de la lettre ministérielle, à les énoncer.

Vous dites qu'elles n'ont rien de déshonorant.

Je n'ai aucune raison de ne pas vous croire, et je prends volontiers acte de votre affirmation, sans prendre la précaution de la contrôler.

Vous voyez que je ne vous marchandais pas le droit de rectification.

2° Quant aux regrets, à la rétractation et autres excuses que vous avez l'ingénuité de me demander, et alors que vous ne nous avez même pas encore renseignés sur les services exceptionnels qui ont valu à M. Dubedat son bureau de tabac et votre protection, permettez-moi de vous informer que vous me faites rire.

J'aime mieux aller en cour d'assises !

Il ressort de la lettre de M. Lourties que la correspondance échangée entre ce sénateur et

M. Rouvier, ministre de finances, est absolument vraie, bien qu'elle pût paraître invraisemblable.

M. Dubedat n'avait encouru que des condamnations légères, d'après des affirmations de M. Lourties, mais cela n'explique pas qu'elles ait pu suppléer pour sa nomination comme receveur ruraliste à l'absence reconnue explicitement par le sénateur, tous deux républicains, de services civils et militaires.

Le scandale subsiste donc, car c'est un scandale qu'une recommandation donnée à un agent électoral, fut-il le commensal de M. Floquet, le fasse préférer à de vaillants serviteurs du pays qui n'ont, eux, des condamnations d'aucune sorte à leur dossier.

LA CAMPAGNE RADICALE

On lit dans le *Radical* sous la signature de M. Tony Révillon, député :

« La République ouverte, oui, sans doute, ouverte aux petits, aux paysans, aux ouvriers que l'ignorance, la coutume, l'intérêt mal entendu tenaient éloignés d'elle, mais aux états-majors, aux chefs, à tous les réactionnaires qui, hier, insultaient les républicains, non, non, jamais !

Il faut qu'elle reste fermée....
Oui, nous courons un danger, un grand danger : l'arrêt de l'action après la victoire. »

Nous avons déjà signalé le langage de la *Justice* insistant sur la nécessité, lors de la prochaine session, d'aller « en avant ». On voit que le *Radical* mène une campagne analogue. Après avoir écrit les lignes que nous venons de reproduire, M. Tony Révillon ajoute en effet :

« Où est le ministre fanatique d'une réforme, prêt à se sacrifier pour elle ? Il existe peut-être. Il ne s'est pas encore montré.

Si la session qui vient de finir n'a pas donné ce qu'on attendait d'elle, n'en cherchez pas la cause ailleurs. Electeurs, l'équipe politique n'est pas mauvaise ; elle est pleine de bonnes intentions. Ce qui lui manque, c'est une direction. Attendez-vous, si le ministère ne prend pas cette direction, s'il continue à gouverner au jour le jour, ou mieux, à faire preuve d'habileté au lieu de faire preuve de conviction et de passion, attendez-vous à voir les groupes se reformer. Ne faut-il pas rallier les volontés éparses pour l'action ? *Jamais nous n'irons assez vite, jamais nous n'irons assez loin*, si nous tenons à faire aimer la République par tous ceux qui souffrent autour de nous ! »

Attendons-nous donc pour le mois d'octobre à une vigoureuse initiative des radicaux, à moins que, d'ici là, on leur fasse tellement de concessions qu'ils n'aient plus rien à demander pour le moment.

INFORMATIONS

Le nouveau programme du baccalauréat transformé par le conseil supérieur de l'instruction publique vient de paraître.

On va mettre en circulation sur le chemin de fer de ceinture des locomotives d'un nouveau type qui consomment la fumée. Cet essai a ce côté intéressant que la suppression de la fumée est un des points les plus importants de la question du Métropolitain.

M. de Selves, directeur général des postes, a décidé qu'à partir du 1^{er} septembre prochain, les bureaux de postes fermeront à six heures du soir les dimanches et jours fériés. Néanmoins, les deux dernières distributions du soir continueront d'avoir lieu comme par le passé. Il va sans dire que le départ de six heures est maintenu. Il n'est rien innové quant aux télégraphes.

On dit que, guéri ou non, M. le général Saussier ne reprendra plus ses fonctions de gouverneur de Paris.

On parle dès à présent pour lui succéder des généraux Billot, Berge, Davout et Jamont.

Le baron Berge, actuellement gouverneur titulaire de Lyon, semble avoir toutes les chances.

Avant-hier, au Havre, ont arrêté un monsieur ressemblant fort à M^{sr} le duc d'Orléans. Après constatation d'identité, le voyageur qui n'était autre que l'explorateur suédois Westmark a été mis en liberté.

Quelle peur fait le premier conscrit de France !

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

Sait-on combien de croix, de plaques et grands cordons M. le général Brugère a reçus des gouvernements étrangers depuis qu'il est placé à la tête du secrétariat général de la présidence ?

Un renseignement absolument inédit nous a permis de constater qu'il en avait reçu seize depuis moins d'un an.

LES FUMEURS ET LE TABAC

DANS L'ARMÉE

Une députation de la Société contre l'abus du tabac s'est rendue auprès du ministre de la guerre pour lui demander d'interdire aux soldats — d'une façon absolue — de fumer dans les chambrées.

Ces délégués ont en outre prié le ministre de rappeler aux chefs de corps que les bons de tabac ne doivent être délivrés qu'aux soldats fumeurs et non à tous les soldats indistinctement comme cela a lieu dans certains régiments. « Il en résulte, à ce que prétend la

Société contre l'abus du tabac, que les non fumeurs sont excités par ce fait à contracter une habitude dont ils ne peuvent se débarrasser en rentrant dans leurs foyers. »

Cette double démarche n'est pas de nature à rallier les sympathies de l'armée française à la Société contre l'abus du tabac.

EN CHEMIN DE FER

Une délégation de la même Société a remis le 23 mai, à M. le ministre des travaux publics, une pétition à l'effet d'obtenir que le mot « fumeurs » soit peint sur un nombre suffisant de compartiments de toutes classes, et qu'il soit formellement interdit de fumer partout ailleurs. De cette façon, les fumeurs pourraient se livrer à leur goût favori sans être inquiétés et sans incommoder personne. D'autre part, le service des agents des Compagnies serait beaucoup plus facile. La Société espère éviter ainsi les contestations qui s'élèvent trop fréquemment entre les amis et les ennemis du tabac.

Cette demande nous paraît mieux motivée que la première.

Elle inspire à notre excellent confrère du *Journal de Rennes*, M. J. Rouxel, des réflexions très justes que nous reproduisons.

« Les fumeurs, écrit M. Rouxel, représentent aujourd'hui la grande majorité des voyageurs mâles. Le tabac est tellement entré dans les mœurs qu'il a conquis droit de cité jusque chez les douairières, et que sa consommation rapporte à l'Etat plus de trois cent millions par an.

Et bien ! malgré cela, on ne trouve de compartiments de fumeurs que dans les trains express ; et encore, il y en a un pour les premières et deux ou trois pour les secondes.

Quant aux troisièmes, elles en sont complètement dépourvues. Les Compagnies n'en ont cure ! Et cependant la clientèle de cette « classe » est la plus nombreuse et la plus intéressante. C'est là surtout qu'on fume, et c'est là que les personnes que le tabac incommode sont exposées à rencontrer le moins de procédés et de réserve.

Nous sommes, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, bien en retard sur les pays voisins. En Belgique, particulièrement, les wagons de toutes classes sont divisés en un nombre égal de compartiments pour les fumeurs et pour les... autres, comme aussi les trains sont à l'époque de la chasse pourvus de wagons spéciaux où les chasseurs peuvent monter avec leurs chiens sans avoir besoin de les museler ou de les entasser pêle-mêle dans les petits locaux que l'on sait, où ils risquent d'enrager.

Nous espérons que M. le ministre des travaux publics donnera suite à la pétition de l'honorable « Société contre l'abus du tabac », et nous ne doutons point que les Compagnies ne condescendent à réaliser cette réforme que les mœurs nouvelles imposent.

De cette façon, chacun choisira le compartiment qui lui convient. Les fumeurs pourront se livrer à leur goût favori et aux conséquences accessoires qu'il comporte sans être

inquiétés par les grincheux ou par ceux que le tabac incommodé, et ces derniers n'auront point à subir une atmosphère ou des promiscuités gênantes.

» D'autre part, le service des agents des Compagnies sera beaucoup plus facile, et on évitera les contestations qui s'élèvent trop fréquemment entre les amis et les ennemis du tabac. — Z. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 août 1890.

Da Bourse presque déserte n'empêche pas la fermeté de nos rentes. Le 3 0/0 finit à 93.92 1/2. Le 4 1/2 0/0 à 106.40.

Nous répéterons aujourd'hui ce que nous disons depuis le commencement du mois : Comme nos rentes, nos établissements de crédit se consolident dans les cours qu'ils ont atteints. Le Crédit Foncier termine à 4,250. La Banque de Paris à 810. La Banque d'Escompte à 510 et le Crédit Lyonnais à 775 profitent des affaires brillantes auxquelles ils s'associent.

La Société Générale maintient avec vigueur son cours de 495.

La Société des Dépôts et Comptes courants fait toujours 600.

Le Comptoir National d'Escompte est à 645 ; nous remarquons dans le dernier bilan publié une diminution de plus de six millions 1/2 dans l'encaisse et de la même somme dans le portefeuille.

La Banque Nationale du Brésil est recherchée aux environs de 605.

Signalons la bonne allure des obligations Alpines conservant le cours de 224.25 acquis en quelques jours.

L'obligation Porto-Rico, à 282.50, est l'objet de bonnes transactions.

Celle des Chemins Economiques fait 414.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE CARROUSEL

Le temps est des plus favorables à nos fêtes hippiques. Il y a bien des années même qu'il ne s'est montré aussi élément. Ce ne sont plus ces chaleurs torrides des jours précédents. Les nuages se sont formés et ont protégés les dames contre les rayons trop ardents d'un soleil caniculaire.

Comme les autres années, les étrangers par milliers avaient envahi les abords de l'Ecole longtemps avant l'heure de l'ouverture des portes. Bien avant que le canon n'annonçât l'entrée dans la carrière des premiers cavaliers, les tribunes étaient garnies des toilettes les plus fraîches, les plus riches, les plus variées qui présentaient le coup d'œil le plus féérique.

Dans la tribune d'honneur, nous avons remarqué le général Loizillon, inspecteur de

cavalerie, le général de Kermartin, directeur de la cavalerie, délégué par le ministre de la guerre, le général Bruneau, le général Gouzil, le général Mourlan, un grand nombre d'officiers supérieurs de toutes armes ; M. Berger, député de Maine-et-Loire ; M. Merlet, ancien député, etc., etc.

Au premier rang parmi les dames : M^{me} Loizillon, M^{me} Mourlan, M^{me} Gouzil, M^{me} Berger, etc., etc.

A trois heures, le canon tonne. Le commandant Orlent, instructeur en chef des exercices militaires, apparaît à la tête de son escadron qu'il présente à la tribune d'honneur.

Puis chaque peloton se forme et au commandement du chef commencent ces magnifiques exercices qui sont l'objet de longues études et disposent les hommes à toutes les attaques sur le champ de bataille. La précision dans les mouvements, l'assurance des hommes sont vivement admirés. La variété de la tenue des diverses armes produit dans la Mélé, la Croix de Malte, la Serpentine le meilleur effet. Toute l'armée est représentée dans ce petit groupe, et, suivant le vieil adage, par le savoir de cette faible partie, on peut juger de l'armée entière.

De nouveau le canon retentit et annonce la fin de cette première partie du carrousel.

M. de Canisy se présente à son tour, à la tête de toute cette élite d'officiers dont il a eu la charge de former l'instruction équestre.

Ce n'est plus, comme dans la première partie du carrousel, le travail d'ensemble que les nombreux spectateurs vont applaudir, mais l'application des principes du travail individuel.

Là, chaque cavalier est livré à lui-même ; et ce n'est point à dédaigner. On se rend compte de la science équestre de chacun ; on peut apprécier le soin que les officiers instructeurs apportent dans leurs leçons, les aptitudes spéciales des élèves, leur bonne volonté, le savoir et la vigueur qu'ils ont acquis dans le cours de l'année.

Les courses des bagues et des têtes ont été palpitantes d'intérêt, et les vainqueurs ont bien réellement lutté contre des égaux.

Le prix des bagues a été gagné par M. Ulrich, lieutenant au 16^e d'artillerie ; celui des têtes par M. d'Esclabes, officier-élève.

C'est un autre saint-cyrien, M. Baudinot, qui a gagné le prix du javelot.

Après la reprise des écuyers, qui fait toujours l'admiration des plus difficiles, où nos maîtres en équitation font preuve d'une science équestre admirable, et se montrent les dignes successeurs des Rousselet, des Cordier, des d'Aure, Montigny, Guérin, etc., est venu l'exercice si étonnant des sauteurs en liberté. Cette fois, les cavaliers se montrent d'une solidité à toute épreuve, capables de tenir en selle malgré les bonds, les ruades des chevaux les plus rétifs.

La rupture des quadrilles, les changements de pieds à toutes les allures, le travail au galop et le salut final, terminent le carrousel. Mais avant de quitter les tribunes, le public a encore à admirer trente-deux habiles cavaliers, toujours conduits par leur commandant de Canisy. Tous franchissent les haies avec beaucoup de solidité, individuellement et d'ensemble.

Pendant le carrousel, la musique du 135^e a fait entendre les airs les plus gais et les plus entraînants.

La sortie du carrousel a duré près d'une heure ; toute les issues étaient cependant ouvertes. On porte à plus de 10,000 le nombre de spectateurs assis et debout qui étaient pressés autour de la carrière.

Presque tous les étrangers notables sont restés à Saumur. Les courses d'aujourd'hui, qui comptent de nombreux engagements, réuniront un monde sportif nombreux et d'élite.

Hier soir, le Square du théâtre était très brillamment illuminé par les soins de M. Courant. Les guirlandes de lanternes vénitienes produisaient un excellent effet. Les promeneurs en foule circulaient dans les allées sous ces arcades de feu, attirés tout à la fois et par le coup d'œil et par les charmes de la Musique municipale qui exécutait son programme que l'on savait très bien composé. Les musiciens de M. Meyer ont été applaudis chaleureusement par la foule si considérable qui se pressait aux abords du Square. Les principaux solistes ont été particulièrement appréciés.

Vers neuf heures, les arbres de la rive droite de la Loire et le pont Cessart ont été illuminés de feux de bengale dont les reflets dans la Loire faisaient l'admiration des promeneurs de tous nos quais sur une étendue de deux kilomètres.

A propos du magnifique carrousel que l'Ecole de cavalerie vient d'offrir, on nous rappelle qu'il y a 62 ans (20 juin 1828) eut lieu le premier carrousel de Saumur, en présence de M^{me} la Duchesse de Berry.

Il y a juste 47 ans (10 août 1843) que Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Nemours, visitant Saumur, assistèrent à ces brillants exercices.

Le 31 juillet dernier, il y a eu 44 ans que le Président de la République, devenu Napoléon III, admira à son tour le carrousel de Saumur.

Sous l'Empire, cette grande fête militaire a eu, comme spectateurs, le prince Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon I^{er}, le prince Napoléon (Jérôme), Don Pedro V, roi de Portugal, le grand-duc Constantin de Russie, le maréchal Pellissier, duc de Malakoff, etc., etc.

Bientôt le bruit redoubla au premier étage ; la discussion était devenue plus violente que jamais. Maintenant, aux voix gémissantes et irritées se mêlait la voix de Joséphine.

Le docteur n'y tint plus ; cédant à un sentiment irréflecté, il s'élança vers l'escalier et monta.

Il n'eut pas de peine à s'orienter. La discussion continuait, et Belcourt, ayant trouvé à l'extrémité du corridor une porte ouverte, s'arrêta sur le seuil d'une chambre, où un spectacle lugubre frappa ses regards.

Cette chambre était celle du vieux Jolivet ; sur le lit, dont les rideaux étaient écartés, on voyait le corps froid et rigide du vieillard ; un crucifix était posé sur une table entre deux bougies allumées. Deux fauteuils, établis près du chevet, indiquaient la place qu'occupaient les filles du défunt pendant leur veille mortuaire.

Mais ni l'une ni l'autre n'occupait plus sa place. M^{me} Deluzy, dans un désordre de toilette qui faisait ressortir sa pâleur, ses yeux cernés et le bouleversement de ses traits, avait passé les bras autour d'une des massives colonnes du lit et résistait de toute sa force aux tiraillements de son mari, qui voulait l'entraî-

ner hors de la chambre. Joséphine, à son tour, étreignait la taille de sa sœur ; et, en soutenant Victoire dans sa résistance, elle disait à Deluzy :

— Monsieur, cette violence est abominable... une profanation !... Victoire ne peut partir... elle est écrasée de fatigue et de douleur ; puis, elle désire rendre les derniers devoirs à notre père. C'est sacré, cela !... Attendez jusqu'à demain ; après la cérémonie, elle vous suivra, si vous l'exigez... N'est-ce pas, ma sœur, que tu consentiras à partir, quand nous aurons conduit ce pauvre corps à sa dernière demeure ?

— Oui, répliqua Victoire avec un accent déchirant, mais je préférerais encore me coucher dans la terre à côté de lui... Ah ! mon père, mon père, s'écria-t-elle avec égarement en fixant son regard sur le visage livide du défunt, pourquoi m'avez-vous donné à cet homme sans cœur, qui ne me permet même pas de pleurer auprès de votre dernière couche ?

Les traits de Deluzy exprimaient un mélange de fureur et de raillerie.

— Ah çà ! s'écriait-il, en finissons-nous avec le mélodrame et les sensibleries ? Je vous dis, Victoire, que dans votre intérêt même, nous

Ce matin, vers 8 heures 1/2, à un exercice d'entraînement sur l'hippodrome de Varrains-Chacé, *Vert-Galant*, au comte d'Harcourt, s'est emballé. Malgré les efforts du jockey, l'animal a pris la direction de la sortie et est venu s'abattre dans le fossé qui borde le chemin.

Dans sa chute, il s'est brisé les reins. Son cavalier, précipité à terre, s'est relevé aussitôt, sans aucune blessure.

MOUVEMENTS DE TROUPES

La première colonne du 2^e pontonniers, à l'effectif de 22 officiers, 444 hommes et 46 chevaux, venant du camp de Meucon, rentrera à Angers à la date du 14 août.

La deuxième colonne du 2^e pontonniers, à l'effectif de 16 officiers, 522 hommes et 35 chevaux, venant du camp de Meucon, rentrera à Angers à la date du 18 août.

Le 4^e cuirassiers (4 escadrons) quittera Angers le 23 août pour se rendre à Airvault et Saint-Loup (Deux-Sèvres), en vue d'exécuter des évolutions de brigade. Il couchera le 23 à Doué-la-Fontaine.

Ce régiment prendra part aux manœuvres de la 17^e division d'infanterie.

Le 77^e régiment d'infanterie, en garnison à Cholet, quittera cette ville le 30 août, cantonnera le même jour à Vihiers, le 31 à Doué-la-Fontaine, le 1^{er} septembre à Saumur et le 2 septembre à Vernol-le-Fourrier.

Il prendra part aux manœuvres de la 18^e division d'infanterie.

Le 135^e régiment d'infanterie partira d'Angers le 4^{er} septembre, cantonnera à Beaufort le même jour, le 2 septembre à Vernantes, et prendra également part aux manœuvres de la 18^e division.

Angers, le 10 août 1890.

Le Chef d'Etat-Major de la 18^e division,
G. DE LA BROUSSE.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Césaire-Joseph-François Jean, cavalier de manège, et Yvonne-Eugénie Gournay, demoiselle de magasin, tous deux de Saumur.

Auguste Gabillet (veuf), camionneur, et Emilie Fusellier (veuve), cuisinière, tous deux de Saumur.

Etienne-Léon Daubonne, garçon de café, et Léontine-Marie Renault, fruitière, tous deux de Saumur.

René-Marie Sir, ingénieur électricien, de Saumur, et Sophie-Clémence Garnier, employée de commerce, de Paris.

Ludovic Thomas, nacrier, et Alexandrine Gagneux, couturière, tous deux de Saumur.

Joseph-Denis-Marie Guyot de Salins, lieutenant d'instruction à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Marie-Calixte-Louise Fanneau de la Horie, sans profession, de Saint-Samson (Morbihan).

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

— Je n'ai pas vu Robillard, répliqua Joséphine ; toutefois, ne vous alarmez pas outre mesure ; je crois Blaisot et... l'autre trop lâches pour avoir attenté aux jours d'un garçon vigoureux et résolu.

— Ils peuvent lui avoir tendu un piège, et je serai sans doute dans la nécessité...

En ce moment, des cris, des plaintes, des imprécations se firent entendre à l'étage supérieur. On eut dit qu'une scène violente avait lieu dans la chambre même du défunt. Mlle Jolivet et le docteur prêtèrent l'oreille. Des piétinements, des espèces de sanglots avaient succédé aux clameurs.

— Mon Dieu ! s'écria Joséphine, que se passe-t-il ? Je reconnais la voix de ma sœur. Je vais voir ; Belcourt, ne vous éloignez pas ; peut-être votre secours nous sera-t-il nécessaire !

Elle sortit en courant.

devons quitter la Forge sans retard... la voiture attend en bas... Eh ! sacrébleu ! des jérémiades ne ressusciteront pas votre père, et, s'il le faut, cette vaillante Joséphine, en votre absence, pourra bien pleurer pour deux à la cérémonie !

— Misérable ! misérable ! murmura Mlle Jolivet.

— Je ne veux pas partir ! s'écria Victoire qui se cramponnait au bois de lit avec plus de force ; dût-on me tuer, je ne partirai pas !

— Mille millions de diables ! reprit Deluzy en grinçant des dents, nous saurons bien qui aura le dernier mot !... que l'enfer me confonde si...

Il s'interrompit, en voyant, sur le seuil de la porte, Belcourt pâle et silencieux, mais menaçant même dans son silence. Deluzy lâcha les bras de sa femme et s'avança vers le docteur.

— Quoi ! Monsieur, dit-il avec colère, êtes-vous encore ici ? Comment avez-vous osé...

— Belcourt, s'écria Joséphine en joignant les mains, protégez-nous.

Ce nom de Belcourt fit tressaillir M^{me} Deluzy. Oubliant ses terreurs, elle se redressa et

M^{lle} Wable, fille du rédacteur du *Patriote*, élève à l'École normale supérieure de Sèvres, a obtenu le numéro 3 au Concours d'agrégation pour les sciences, qui s'est terminé le 7 août, en Sorbonne. Nos compliments à notre confrère et à M^{lle} Wable.

HIPPODROME D'AVOIR

COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 17 août, à 2 heures 1/2

Courses au Trot monté

I. PRIX DU COMICE, pour poulains et pouliches de 2 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. — Entrée 5 fr. — Distance : 1,200 mètres environ (un tour de piste).

100 fr. au premier, 50 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième, le quatrième retire son entrée.

II. PRIX DU DÉPARTEMENT, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. — Entrée 10 fr. — Distance : 2,400 mètres environ (deux tours).

120 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 40 fr. au troisième, le quatrième retire son entrée.

III. GRAND PRIX DU COMITÉ SPÉCIAL, pour poulains et pouliches de 4 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant l'arrondissement de Baugé depuis plus de six mois. — Entrée 15 fr. — Distance : 3,600 mètres environ (3 tours).

200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 60 fr. au troisième, le quatrième retire son entrée.

IV. PRIX DES ÉLÈVEURS, pour chevaux de tout âge et de toute provenance habitant le département de Maine-et-Loire. — Entrée 10 fr. — Distance : 3,600 mètres environ (trois tours).

150 fr. au premier, 50 fr. au deuxième, le troisième retire son entrée.

Engagements pour les quatre courses au trot jusqu'au midi 14 août, à 3 heures du soir, chez M. Tessier-Séchet, président du Comice agricole, rue Philippière, à Longué.

Courses au Galop

I. PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE, steeple-chase militaire (2^e série), un objet d'art de 700 fr. au premier, un objet d'art de 200 fr. au deuxième, un objet d'art de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Engagements pour cette course, jusqu'au mardi 12 août, à midi, chez M. Guillemot, 1 bis, rue Castiglione, Paris.

II. PRIX DE LA VILLE DE LONGUÉ, cross country, steeple-chase (officiers et gentlemen riders), 500 fr. offerts par la ville de Longué. — 350 fr. au premier, 150 fr. au second, pour chevaux d'armes, hacks et hunters de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1890 dans d'autres courses (plates ou à obstacles), que celles réservées aux hacks et hunters, ou dans des steeple-chases militaires conformes au règlement de la Société des Steeple-Chases de France, et montés par des officiers ou des gentlemen.

Entrée 25 fr. au premier après que le troisième aura retiré la sienne.

Tenue militaire ou habit rouge.

III. PRIX DES SOUSCRIPTEURS, steeple-chase militaire (3^e série), sous-officiers, un objet d'art de 350 fr. au premier, un objet d'art de 100 fr. au deuxième, un souvenir au troisième, offerts par la Société des courses de Longué, pour sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Engagements pour ces deux dernières courses jusqu'au mardi 12 août, à midi, chez M. Proust, 23, rue de Bordeaux, à Saumur.

Conditions d'entrée pour les non sociétaires

1. Dans l'enceinte réservée à la tribune et au pesage, 40 fr.

2. Dans l'intérieur de l'hippodrome : voitures à quatre roues avec quatre personnes, 5 fr.; voitures à deux roues avec quatre personnes, 2 fr. 50; piétons, 25 centimes.

examina le nouveau venu.

— Lui, lui, mon Dieu ! lui dit-elle ; n'est-ce pas un spectre qui vient se réjouir de mon humiliation et de mon chagrin ! Ah ! monsieur Belcourt, ajouta-t-elle dans un transport de désespoir, n'avez plus aucun ressentiment contre moi et contre celui que vous voyez sans vie... vous êtes bien vengé de tous deux !

Et elle tomba mourante dans un fauteuil.

Belcourt était profondément ému.

— Je ne recherche ni ne désire aucune vengeance, Madame, répliqua-t-il, j'ai été frappé d'une réprobation légitime, et je regrette que, vous et votre honnête homme de père, vous n'avez pas été plus heureux que moi. Je voudrais, en souvenir du passé...

— Ah ! ça, s'écria Deluzy, va-t-on revenir, à mon nez et à ma barbe, sur les anciennes amourettes ? Ce serait plaisant !... Monsieur, poursuivit-il en marchant vers Belcourt, vous n'avez rien à voir chez moi ; sortez.

Belcourt ne bougea pas.

— Monsieur, répliqua-t-il froidement, je suis comme un passant, qui a entendu dans une maison des appels de détresse et qui est entré pour remplir un devoir d'humanité. Si ces pauvres femmes, que vous torturez d'une

manière impitoyable, invoquent mon secours, je suis prêt à les défendre, autant qu'il est en mon pouvoir, chez vous et contre vous-même !

— Vous me bravez, je crois, s'écria le maître de forge ; retirez-vous, Monsieur ; partez, vous dis-je.

Un revolver apparut dans sa main. Belcourt, sans répondre un mot, trouva aussi dans sa poche un revolver.

Les deux femmes poussèrent des cris de terreur et se jetèrent entre eux.

— Deluzy, s'écria Victoire en saisissant son mari par le bras, je vous en conjure...

— Monsieur Belcourt, murmura Joséphine, par pitié.

Nul ne sait ce qui pouvait arriver, quand on entendit un pas leste et mutin dans le corridor ; puis, une voix argentine, une voix d'enfant, qui criait :

— Laisse-moi... Je veux conter cela à mon grand-père.

Le petit Léon, échappé à la bonne qui le suivait, entra, tout souriant, les cheveux ébouriffés, et s'écria d'un ton joyeux :

— Grand-papa, viens voir... Beaucoup, beaucoup de gendarmes qui arrivent ici !...

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Août 1890.

Versements de 67 déposants (6 nouveaux), 16,201 fr.

Remboursements, 17,037 fr. 41.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1890, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans. — Brétigny à Tours. — Orléans à Tours. — Orléans à Châteauroux. — Orléans à Malesherbes. — Orléans à Montargis. — Orléans à Gien. — Tours à Vierzon. — Tours à Châteauroux. — Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée pour l'aller du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

CONSEILS ET RECETTES.

DIX CHOSSES BONNES A SAVOIR

Dédié aux ménagères :

Le sel fait trancher le lait ; par conséquent, en préparant des bouillies ou des sauces, il est bon de ne l'ajouter qu'à la fin de la préparation.

L'eau bouillante enlève la plupart des taches de fruits : versez l'eau bouillante sur la tache comme au travers d'une passoire, afin de ne pas mouiller plus d'étoffe qu'il n'est nécessaire.

Le jus des tomates mûres enlève l'encre et les taches de rouille du linge et des mains.

Une cuillerée à soupe d'essence de térébenthine, ajoutée à la lessive, aide puissamment à blanchir le linge.

L'amidon bouilli est beaucoup amélioré par l'addition d'un peu de gomme arabique ou de blanc de baleine.

La cire jaune et le sel rendront propre et poli comme du verre le plus rouillé des fers à repasser. Enveloppez un morceau de cire dans un chiffon et, quand le fer sera chaud, frottez-le d'abord avec cette espèce de tampon, puis avec un papier saupoudré de sel.

Une solution d'onguent mercuriel dans la même quantité de pétrole constitue le meilleur remède contre les punaises, à appliquer sur les bois du lit ou contre les boiseries d'une chambre.

Le pétrole assouplit le cuir des souliers et des chaussures, durci par l'humidité, et le rend aussi flexible et mou que lorsqu'il était neuf.

Le pétrole fait briller comme de l'argent les ustensiles en étain ; il suffit d'en verser sur un chiffon de laine et de frotter le métal avec. Le pétrole enlève aussi les taches sur les meubles vernis.

L'eau de pluie froide et un peu de soude enlève la graisse de toutes les étoffes qui peuvent se laver.

VARIÉTÉS

AU PIANO (1)

MADemoiselle LILI. — Fait des gammes d'un air maussade. Considère sa maîtresse de piano comme un ennemi personnel, contre lequel toutes les armes sont permises. Trouve la leçon interminable, et, pendant l'étude, au lieu de travailler sa *Méthode*, joue *Au clair de la lune* avec un doigt, ou feuillette l'album de la « grande sœur ». Sa haine du piano ne l'empêche cependant pas de chercher à en inculquer les principes à sa poupée, qu'elle met en pénitence parce qu'elle boude devant le clavier.

LA JEUNE FILLE A MARIER. — Joue du piano comme elle fait du crochet ou de la tapisserie, machinalement, sans enthousiasme, parce que cela rentre dans le bagage d'une jeune fille « comme il faut ». Sur un regard de sa mère, se rend timidement à l'instrument de supplice, et, dans un mouvement trop lent ou trop vif, sans nuancer ou nuancant à contre-sens, accrochant par-ci, par-là, exécute une mélodie — et les auditeurs. Son répertoire ne comprend que trois morceaux : *la Prière d'une vierge*, *le Crépuscule* et *les Cloches du monastère*. On applaudit de confiance, et la jeune fille retourne rongissante auprès de sa mère, qui lui glisse à l'oreille : « C'est très bien ! Phémie ». Les autres mamans, qui ont des filles à marier, adressent leurs compliments d'un air aigre-doux, puis se dédommagent entre elles à mi-voix : « Pas d'expression !... pas de doigté !... et quels airs penchés !... Quel abus de la pédale *forté*, pour couvrir les fausses notes !... »

L'épicière du coin, qui connaît le chiffre de la dot d'Euphémie et la convoite pour son fils unique, Anatole, félicite l'heureuse mère sur le talent de sa demoiselle :

« Mam'zelle Euphémie est une *artisse*, Madame !... Et comme il y a des notes dans le morceau qu'elle a joué !... »

(1) Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de lettres.

Ah ! mais ils sont joliment beaux, avec leurs grands sabres et leurs mousquetons !... Il y en a à pied, d'autres à cheval avec des bottes à l'écyère... Eh bien ! pourquoi ne parles-tu pas !

Léon s'était approché du lit mortuaire avant qu'on eût songé à l'en empêcher ; il s'arrêta bouche béante, en regardant les traits immobiles du vieux Jolivet. Bien qu'il ne sût pas sans doute ce que c'était que la mort, son visage se contracta et prit l'expression de l'effroi.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption (15 août 1890).

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, les Jeudi 14 et Vendredi 15 Août, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Lundi 18 Août.

Les billets de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 18 Août.

La mère avoue, en baissant les yeux, qu'Euphémie est remplie des plus solides et des plus brillantes qualités, « fine comme l'ombre, et la chenille ouvrière de la maison ».

L'AMATEUR. — Se fait beaucoup prier pour jouer, mais, une fois au piano, ne le quitte plus. N'interprète que « les chefs-d'œuvre des grands-maîtres », ou ses propres compositions qu'il dédie aux maîtresses de maison chez lesquelles il dîne. Dédaigne la musique de danse (de la musquette !), ou s'il consent, par bonté d'âme, à compromettre jusque-là sa dignité, joue des valse de concert impossible à danser. Se passionne pour Wagner ou le méprise au point de déclarer que sa musique est bonne tout au plus à faire des papillottes. Critique le jeu des pianistes en vogue. Reconnaît que Gounod a noté quelques jolis motifs, mais estime que la musique de Verdi a été exclusivement écrite pour les orgues de Barbarie.

L'ACCOMPAGNATEUR. — S'assied discrètement sur le tabouret. Presse ou ralentit le mouvement, selon qu'il plaît au chanteur ou à la chanteuse, dont il est, d'ailleurs, la victime née. Résigné à son sort, ne fait jamais entendre une plainte. Si l'artiste chante faux, c'est lui qu'on accuse, et il ne se défend pas. Il écoute avec docilité toutes les observations, reçoit humblement toutes les réprimandes, transpose à volonté, tremble, en frappant le premier accord, comme s'il allait exécuter un *concerto*, et, quand l'auditoire applaudit, rougit d'un air confus comme s'il était l'objet des bravos. Si, par hasard, en petit comité, on le prie de « taper » quelque chose, il répond avec un sourire modeste : « Oh ! je ne joue jamais... *J'accompagne !* »

LE GRAND PIANISTE COMPOSITEUR. — Très long et très sec ; une cririère de lion qu'il secoue furieusement de haut en bas et de droite à gauche ; des yeux flamboyants tout au fond des orbites caves. Joue surtout du Mendelssohn et du Chopin. Abuse des pédales.

Très absolu dans ses goûts ; professe un suprême dédain pour la méthode facile que tout le monde comprend ; aussi ses œuvres, d'une harmonie aussi savante qu'obscur, bien au-dessus de la portée des profanes, ne sont-elles accessibles qu'aux seuls initiés.

DANS LA SALLE. — Le mot de la fin.

Une dame, à son voisin : « Pourriez-vous me dire, Monsieur, de qui est ce morceau qu'on joue ? »

Le Monsieur, très gravement, après avoir consulté le programme : « De M. *Adagio*, Madame. »

La dame, d'un air connaisseur : « Charmant compositeur, en vérité !... Mais quelle manie ont ces musiciens de prendre tous des noms espagnols !... »

MAXIME JULLET.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 1 fr. 50 le litre.
Montpellier... 1 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Boulevers et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, Rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Paul GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Saumur, le neuf août dernier, contradictoirement entre Madame Anna Vallet, épouse sans profession de M. Marie-Joseph-Alfred-Toussaint Hattat, ancien négociant, demeurant à Saumur, liquidé concordataire, et ledit M. Hattat;

Il appert que la séparation de biens a été prononcée au profit de M^{me} Hattat, contre son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur le douze août 1890.

L. ALBERT.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

VENTE

Sur saisie immobilière
Aux enchères publiques

DE

Divers morceaux de Terre, Vignes, Prés, Bois, Bruyères et Friches

Situés communes de Forges et de Douces, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1890, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'aux jour, lieu et heures sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Forges et appartenant en toute propriété aux époux Guyot.

Premier Lot.

- Six ares soixante centiares de terre, situés au lieudit Sur-les-Prés, numéro 4, section E du plan cadastral, joignant au nord un chemin, au midi Ballu, au levant veuve Rouilleau;
- Six ares soixante centiares de terre en saifoin, sur les Noirets, numéro 386, section E du plan cadastral, joignant au levant Végier, au midi Langlois, au couchant veuve Jousset;
- Cinq ares soixante-cinq centiares de bois, à Pairellée, joignant au nord Cognée, au midi Massé et autres;
- Quatorze ares cinquante centiares de bruyère, à la Rochetière, numéro 45 bis, section D, joignant au levant Cognée, au couchant Hémon;
- Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, à la Tesnière, numéro 226, section D du plan cadastral, joignant au midi un chemin, au levant Madame Rouilleau;
- Deux ares dix-sept centiares de vigne, aux Psaumes, numéro 466, section C, joignant au levant M. Breton, au midi M. Chevalier;
- Neuf ares soixante centiares de vigne, aux Rouères, numéro 507, section C, joignant au couchant un chemin, au midi Maitreau, au levant veuve Lefèvre;
- Quatre ares quarante centiares de vigne, au même lieu, joignant au midi Langlois, au nord Cognée, au levant un chemin;
- Quarante ares cinq centiares de pré, à la Fontaine-des-Ignées, numéro 404, section A, joignant au couchant un chemin et Gateaux, au nord Dubé;
- Deux ares vingt centiares de taillis, à la Cour-de-Forge ou la Fosse, numéro 138, section B, joignant au levant veuve Marcheteau, au midi Mousset;
- Quatre ares quarante centiares de friche, au lieudit le Chêne, numéro 315 P, section B, joignant au levant Lecomte, au nord un chemin, au couchant veuve Rouilleau;
- Huit ares de friche, au Briauceau, numéro 95 P, section D, joignant au nord un chemin, au levant Michel, au couchant Benoist;
- Neuf ares de vigne, au même lieu, joignant au couchant veuve Jousset, au levant Bara-Fournier, au nord un chemin;
- Onze ares de vigne, situées à la Perrière, joignant au levant un chemin, au midi Langlois et autres, au nord Guyard;
- Quatre ares quarante centiares de terre, au lieu dit le Poteau, joignant au nord un chemin, au levant veuve Rouilleau, au couchant Ballu et autres;

Les immeubles ci-après appartiennent en nue propriété aux époux Guyot; ils sont soumis à l'usufruit de Madame René Touret, veuve de M. Louis Guérinet, propriétaire à Douces, et sont affermés aux sieurs Guiffard et Allard;

16. Quatorze ares cinquante centiares de

jachère, à la Crochetière, numéro 45 bis, section D, du plan cadastral, joignant au couchant Hémon, au levant Cognée;

- Six ares soixante centiares de terre en guéret, à l'Ormeau-Bergault, joignant au levant un chemin, au nord Léquippé;
- Quatre ares quarante centiares de terre, à la Perrière et Sur-les-Prés, joignant au nord un chemin, au couchant Dittière;
- Huit ares quatre-vingts centiares de terre en guéret, au chemin d'Ignée, joignant au levant un chemin, et au couchant Chevalier;
- Six ares soixante centiares de terre en guéret, au chemin d'Ignée, joignant au levant un chemin, et au couchant Bertin;
- Vingt-six ares quarante centiares de terre en guéret, à la Casse, joignant au midi un chemin, au nord Massé;
- Huit ares quatre-vingt centiares de terre, à la Casse, joignant au nord Leblanc, au levant Polleau;

Mise à prix. 1.000 fr.

Immeubles situés commune de Douces et appartenant en toute propriété aux époux Guyot.

Deuxième Lot.

- Deux ares vingt centiares de vigne, à la Grézille, numéro 3017, section A du plan cadastral de ladite commune de Douces, joignant au couchant Proust-Beauri, au levant Robin-Fillon, au midi Proust et autres;
- Cinq ares soixante centiares de vigne, au même canton ou Vignes-Rouges, numéro 3063, section A du plan cadastral, joignant au levant un chemin, au couchant François Robin;

Les immeubles ci-après désignés appartiennent en nue propriété aux époux Guyot; ils sont soumis à l'usufruit de Madame Renée Touret, veuve de M. Louis Guérinet, propriétaire, demeurant à Douces, et sont affermés au sieur Jacques Aubier et Madame Françoise Perrault, son épouse, demeurant à Douces, suivant bail passé devant M^e Doussan, notaire à Doué, le treize février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré;

- Treize ares vingt centiares de terre, au canton des Pierres-Blanches, joignant au nord et au midi Gautier-Proust, au couchant un chemin;
- Treize ares vingt centiares de terre en luzerne, au même canton, joignant au levant Girard, au couchant un chemin;
- Quatre ares quarante centiares de terre en charrière, au même canton, joignant au nord Dutour, au levant Mademoiselle Girard, au midi Colleau;
- Onze ares soixante-treize centiares de vigne, au canton des Masseaux, joignant au nord Gautier Proust, au couchant Breton Irenard;
- Dix-sept ares soixante centiares de terre, en jachère, au canton de Vaunes, joignant au nord la route de Montreuil, au couchant Robin-Toussaint, au levant Richardeau;
- Dix-sept ares soixante centiares de terre, au lieudit Malton, joignant au nord Robin François, au levant un ruisseau, au midi Gautier-Chatenay;
- Treize ares vingt centiares de terre, au canton de Maffron, joignant au nord la route de Saumur, au couchant Beaumont;
- Huit ares quatre-vingt centiares de terre, à la Frontière-de-Maffron, joignant au levant Denis-Marcadeux, au couchant François Robin.

Mise à prix. 500 fr.

Total des mises à prix. 1.500 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis suivant procès-verbal de M^e Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date des dix-neuf et vingt mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, à la requête de M. Emile Lieutaud, docteur en médecine, demeurant à Angers, agissant en son nom personnel comme étant aux droits de Madame Françoise-Anne Boussinot, rentière, veuve de M. Augustin Lieutaud, sa mère, décédée, dont il est le seul et unique héritier, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur M. Jean Guyot, cultivateur, et dame Marie Hardouin, son épouse, demeurant ensemble à la Tesnière, commune de Forges;

Ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Guyot-Hardouin, parties saisies, suivant exploit dudit M^e Masson, huissier, en date du deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix, également enregistré;

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-dix, volume 46, numéros 46 et 47;

Lecture du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, a été faite à l'audience dudit Tribunal, le deux août mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, en présence des créanciers inscrits ou eux dûment appelés, et par jugement en date du même jour, le Tribunal civil de Saumur a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience des criées du treize septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le huit août mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Lévées.

1^o La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant. 71 94 40

2^o La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec prés, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé 44 38 42

3^o La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé 70 89 47

4^o La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec prés en Saint-Lambert, et landes en Neuillé. 28 24 34

5^o La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé. 32 6 60

6^o Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes 9 68 60

7^o La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 49 97 70

Total des contenances. 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes;

Et, pour tous renseignements, audit notaire. (601)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

MAGASIN

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN D'ÉPICERIE A céder

Au centre de la ville

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de départ.

Le JEUDI 14 août 1890, à 4 heures du soir, à Saumur, rue Nationale, n^o 7, dans une maison occupée par M. SKVR aîné, propriétaire,

Il sera rendu :

Bois de lit, commodes, tables à rallonges, canapé, fauteuils, tables de nuit et de toilette, chaises garnies et autres, glaces, flambeaux, pendule, rideaux, tentures, tableaux, bancs et chaises de jardin;

Arbustes et fleurs en pots, batterie de cuisine, vaisselle, 800 bouteilles vides, charbon de terre, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

M^{lle} Hüttl, Professeur de Piano & de Chant, demeure maintenant 52, Grand'Rue, à Saumur.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.